

Des changements au niveau de la réactivation et des affiliations

Lors de la remise en ligne de la base de données en juillet 2012 :

- tous les affiliés activés lors de la saison 2011-2012 resteront activés avec leur statut de joueur ou de non-joueur ;
- les affiliés qui étaient activés lors de la saison 2011-2012 et qui ont vu leur transfert validé seront automatiquement activés au sein de leur nouveau cercle sportif ;

Il appartiendra, par la suite, aux responsables des cercles sportifs de :

- récolter les signatures, pour accord de réactivation, auprès des affiliés figurant sur les listes de réactivation disponibles, comme d'habitude, sur le fichier central ;
- renvoyer les listes **ORIGINALES** au siège de la fédération pour le **05 septembre 2012** dernier délai, date de poste faisant foi ;
- procéder à la désactivation des affiliés qui ne souhaitent plus être activés et/ou pour lesquels ils n'ont pas réussi à obtenir de signature ;

Passé la date du **05 septembre 2012** dernier délai, date de la poste faisant foi) :

- tous les affiliés activés le resteront jusqu'à la fin de la saison 2012-2013 ;
- il sera toujours possible de demander l'activation d'un affilié, qui aurait été désactivé, par l'envoi du document de réactivation ORIGINAL signé par l'intéressé, contresigné par le secrétaire du cercle sportif et adressé au secrétariat de la fédération qui procédera à l'activation ;

PLUS AUCUN FAX OU MAIL NE SERA PRIS EN CONSIDERATION
Aucune dérogation n'est prévue

En ce qui concerne les affiliations de joueurs n'ayant pas été activés au cours de la saison précédente ou n'ayant jamais été affiliés, celles-ci se feront dans le respect du R.O.I. de l'ASBL AFFRBTT et seront effectuées par le secrétariat de la Fédération, exclusivement sur base des documents ORIGINAUX.

PLUS AUCUN FAX OU MAIL NE SERA PRIS EN CONSIDERATION
Aucune dérogation n'est prévue